



Programme des prix et bourses

Directives concernant la candidature

Prix Jean-Pierre Despins

Le **Prix Jean-Pierre Despins** rend hommage à un ou une médecin de famille membre du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) qui s'est illustré·e comme ardent·e défenseur·e et porte-parole de la médecine de famille, des médecins de famille et de leurs patients.

Pour être complet, le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Les coordonnées de la personne candidate
- Deux lettres d'appui de membres du CMFC comprenant des exemples des contributions et des réalisations de la personne candidate dans le domaine de la médecine de famille, conformément aux critères de sélection du prix :
 - Porte-parole ayant présenté des enjeux de la médecine de famille auprès de la population ou d'autres auditoires
 - Exemples de qualités qui ont caractérisé le D^r Despins et qui lui tenaient à cœur : un sens politique, le leadership et la diplomatie ; le courage de ses convictions, la compassion ainsi qu'un sens de l'humour et le respect des autres
 - Raisons pour lesquelles la personne candidate mérite le Prix Jean-Pierre Despins

Les autres documents à l'appui de la candidature peuvent inclure ce qui suit :

- Des documents de référence, articles ou documents publiés, outils d'apprentissage ou autres ressources éducatives qui témoignent de la contribution de la personne candidate au domaine de la médecine de famille
- Un curriculum vitae à jour et exhaustif qui détaille les activités éducatives auxquelles la personne candidate a pris part et les contributions qu'elle a apportées à la discipline de médecine de famille

Pour obtenir des définitions plus complètes concernant les critères du prix, veuillez consulter les [quatre principes de la médecine de famille](#) et le document intitulé [CanMEDS-Médecine familiale 2017](#).

Veuillez téléverser votre dossier de candidature complet en format PDF, en prenant soin de respecter les exigences de présentation suivantes :

- Police : Arial ou Times New Roman
- Taille de la police : 12 points
- Marges : Taille standard de 25 mm
- Restrictions relatives au nombre de pages : maximum 10 pages

Toutes les sections doivent être remplies. Les dossiers de plus de 10 pages pourraient être tronqués.